



**GRAND DAX**  
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX** et le **DIX-HUIT** du mois de **MAI** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **DOUZE MAI 2022**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

**Conseillers communautaires présents :**

Mme Véronique AUDOUY – M. Jean-Marie ABADIE – Mme Guylaine DUTOYA – M. Julien DUBOIS –  
Mme Martine DEDIEU – M. Grégory RENDÉ – Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE –  
M. Amine BENALIA BROUCH – Mme Marylène HENAULT – M. Guillaume LAUSSU – Mme Martine ERIDIA –  
Mme Martine LABARCHEDE – M. Julien RELAUX – Mme Florence PEYSALLE –  
Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI – M. Yves LOUMÉ – M. Philippe CASTEL – M. Pascal LAVIGNE –  
M. Serge POMAREZ – Mme Gloria DORVAL – Mme Sophie IRIGOYEN – M. Jean SOUBLIN –  
M. Gérard LE BAIL – Mme Bérengère SABOURAULT – M. Albert AUZEMERY – M. Philippe LAFFITTE –  
Mme Chantal FRAYSSE – M. Hervé DARRIGADE – Mme Caroline JAY – M. Christian CARRERE –  
M. Julien BAZUS – Mme Sylvie PEDUCASSE – Mme Martine GAY – M. Alain GODOT – Mme Christine BEYRIS –  
M. André HUMEAU – Mme Catherine RABA – M. Christian BERTHOUX – M. Henri BEDAT –  
Mme Christelle LALANNE – M. Alain BERGERAS – Mme Corinne LAPORTE – M. Philippe DELMON –  
M. Bernard LANGOUANERE – M. Hikmat CHAHINE – M. Alain DUBOURDIEU – M. Thierry BOURDILLAS.

**Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :**

M. Pascal DAGES  
Mme Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON  
M. Alexis ARRAS  
M. Vincent MORA  
Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU  
M. Pierre STETIN  
M. Jean LAVIELLE  
Mme Catherine FAVARD  
M. Pascal VILATON

**Donne pouvoir à :**

Mme Martine DEDIEU  
Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE  
M. Julien RELAUX  
M. Amine BENALIA-BROUCH  
Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI  
M. Yves LOUMÉ  
M. André HUMEAU  
Mme Sylvie PÉDUCASSE  
M. Henri BEDAT

**Conseillers communautaires absents et excusés :**

M. Pascal DAGES – Mme Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON – M. Alexis ARRAS – M. Vincent MORA –  
Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU – M. Pierre STETIN – M. Jean LAVIELLE –  
Mme Catherine FAVARD – M. Laurent LAFOURCADE – M. Pascal VILATON.

**Secrétaire de séance :** Mme Guylaine DUTOYA

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : SUBVENTION 2022 A LA MISSION LOCALE DES LANDES**

Monsieur le Conseiller délégué expose,

**Vu** le Traité sur le Fonctionnement de la Communauté Européenne et notamment son article 106-2 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5216-5 définissant les compétences exercées de plein droit par la Communauté d'Agglomération en matière de développement économique,

**Vu** les statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et notamment l'article I - 1) portant sur sa compétence obligatoire « en matière d'actions de développement économique »,

**Présentation de la Mission locale :**

Constituées en réseau national, les Missions Locales remplissent une mission de service public pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes partagée par l'Etat, les Régions et les autres collectivités locales. Elles jouent un rôle prépondérant dans la lutte contre l'exclusion auprès des jeunes.

La Mission Locale des Landes s'adresse à tous les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, en démarche d'insertion professionnelle et sociale sur le Département des Landes. Elle les aide à résoudre l'ensemble des difficultés rencontrées dans leur parcours d'insertion en assurant une fonction d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement. Elle leur apporte un appui dans la recherche et le maintien en emploi, ainsi que dans leurs démarches d'accès à la formation, aux droits, au logement, à la mobilité et à la santé.

Elle est dotée de 35 points d'accueil de proximité. L'antenne de Dax pilote l'ensemble des dispositifs sur le bassin d'emploi de Dax.

**Le partenariat entre la Mission Locale des Landes et l'Agglomération du Grand Dax :**

La Communauté d'agglomération du Grand Dax est membre du conseil d'administration de la Mission Locale des Landes.

La Mission locale participe activement à la Gestion prévisionnelle territoriale des emplois et des compétences, pilotée par le Grand Dax depuis 2015.

Elle anime l'*Espace Régional d'Information de Proximité* (ERIP) Sud Landes site de Dax, dans ses locaux situés au quartier du Sablar à Dax. L'ERIP est un lieu de premier accueil, ouvert à tous les publics (scolaires, salariés, demandeurs d'emploi, nouveaux arrivants), proposant des ressources et des informations sur toutes les questions liées à la vie professionnelle (emploi, métier et formation).

Le Grand Dax est membre du comité de pilotage et participe à l'organisation des événements proposés sur le territoire. Le service développement économique du Grand Dax anime notamment des ateliers sur le thème « *La découverte de l'économie du territoire et visite du laboratoire de fabrication numérique de Pulseo* » et reçoit à ce titre, en moyenne, 120 jeunes chaque année.

La Mission locale est également présente auprès des jeunes dans les quartiers de la politique de la ville à Dax où elle organise régulièrement des permanences.

**Les résultats de la Mission Locale des Landes sur le territoire du Grand Dax en 2021 (cf. rapport d'activité 2021) :**

En 2021, la Mission locale des Landes a accompagné près de 930 jeunes dont 380 reçus pour la première fois. Plus de 56% de ces jeunes vivent sur la commune de Dax et 18% des dacquois résident dans l'un des trois quartiers prioritaires « Politique de la Ville ».

**Plus de 59 % d'entre eux détiennent un niveau de formation inférieur au Bac.**

Les jeunes rencontrent des freins importants à la mobilité géographique (seuls 24% des jeunes disposent d'un véhicule) et des difficultés à se loger (66% sont hébergés chez leurs parents et seuls 25% ont un logement autonome). La Mission Locale les accompagne au quotidien en leur proposant :



- Un accompagnement global et individualisé :
  - 4040 entretiens individuels (3270 en 2020),
  - 11500 actions engagées (8430 en 2020),
  - 540 jeunes ont intégré le parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie PACEA, accompagnement individuel renforcé (405 en 2020),
  - 130 jeunes sont entrés en accompagnement Garantie Jeunes (mesure phare du plan de lutte contre la pauvreté),
  - 420 jeunes ont été suivis dans le cadre du projet personnalisé d'accès à l'emploi PPAE.
- Un accès à l'emploi et à la formation :
  - 600 contrats de travail signés (325 en 2020),
  - 90 immersions en entreprise (60 en 2020),
  - 60 entrées en formation (idem en 2020),
  - 30 contrats en alternance signés (20 en 2020).
- Des réponses aux besoins des entreprises :
  - 70 entreprises du territoire ont été contactées,
  - 70 offres d'emploi gérées (60 en 2020),
  - 40 propositions de stage d'immersion en entreprise (20 en 2020).

En complément, par le biais de l'ERIP, de nombreuses actions collectives autour de la mise en valeur des métiers et des filières recruteuses du territoire, ont été organisées, à destination du Grand public comme dernièrement sur la filière du transport pourvoyeuse de postes sur le Grand Dax.

En 2022, la Mission locale des Landes souhaite poursuivre l'accompagnement global des jeunes en démarche d'insertion professionnelle dans une approche personnalisée. Elle mobilisera tout particulièrement les dispositions du plan « 1 jeune 1 solution », l'obligation de formation des 16/18 ans et la mise en œuvre du nouveau Contrat d'Engagement Jeunes (CEJ).

**La Mission locale des Landes sollicite le Grand Dax pour l'obtention d'une subvention à hauteur 49 105.60 euros pour 2022.** Celle-ci est calculée sur la base d'un montant variable de 0.80 euros par habitant (55 657 habitants - source INSEE populations légales 2022) et d'un montant fixe de 4 580 euros pour les collectivités de plus de 30 000 habitants.

*En tant que membres de la Mission locale des Landes, Messieurs Julien DUBOIS et Philippe LAFFITTE ne participent pas aux débats ni au vote.*

## **APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,**

## **LE CONSEIL, A L'UNANIMITE DES VOTANTS,**

**Article 1 : APPROUVE** le projet de convention de la Mission locale des Landes,

**Article 2 : DECIDE** d'accorder une subvention de fonctionnement de 49 105,60 € au profit de la Mission Locale des Landes pour l'année 2022,

**Article 3 : PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal DECO 2022 article 6574,

**Article 4 : AUTORISE** Monsieur le Vice-président en charge du Développement économique à signer la convention ci-jointe et à verser la subvention afférente,

**Article 5 : DIT** que cette délibération sera notifiée à la Mission Locale des Landes,

**Article 6 :** La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Envoyé en préfecture le 20/05/2022

Reçu en préfecture le 20/05/2022

Affiché le 20/05/2022



ID : 040-244000675-20220518-DEL50\_2022-DE

**Article final** : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures,  
POUR COPIE CONFORME,  
DAX, le 18 mai 2022  
LE PRESIDENT,**

Julien DUBOIS.